

Pré-diagnostic écologique de site

Projet d'extension de l'EHPAD – Segonzac (16)

Mai 2025



SCOP ARL Rivière Environnement
9 avenue Marc Nouaux 33610 CESTAS
Tel : 05 56 49 59 78
www.riviere-environnement.fr

ENGAGEMENT DU BUREAU D'ÉTUDE

Rivière Environnement, dont le savoir-faire s'exerce depuis 1990, met en application la charte d'engagement des bureaux d'étude dans le domaine de l'évaluation environnementale. L'entreprise adhère également à l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE) dans un objectif de reconnaissance et de valorisation de cette ingénierie, et de partage des retours d'expérience.



Charte d'engagement des
bureaux d'étude dans le
domaine de l'évaluation
environnementale



Membre de l'Union
Professionnelle du Génie
Écologique

Rivière Environnement, en tant que SCOP (Société Coopérative et Participative), contribue aux outils de développement des SCOP aux plans national et régional.

N° de version	Rédacteurs	Rellecteur	Date de réalisation
N°1	Ulysse Durand – Écologue naturaliste Ulysse.durand@riviere-environnement.fr Manon Le Lonquer – Écologue naturaliste Manon.lelonquer@riviere-environnement.fr	Romain Comas (gérant) – Écologue généraliste/juriste droit de l'environnement	09/05/2025

SOMMAIRE

1	CONTEXTE D'ÉTUDE	4
1.1	Objectifs de mission.....	4
1.2	Protocoles d'étude mis en œuvre	5
2	CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL.....	7
2.1	Zonages écologiques.....	7
2.1	Espèces patrimoniales recensées	9
2.2	Continuités écologiques	10
2.3	Pré-localisation des zones humides.....	11
3	RÉSULTATS D'INVENTAIRES	12
3.1	Habitats.....	12
3.2	Zone humide.....	18
3.3	Flore.....	20
3.3.1	Espèces patrimoniales	20
3.3.2	Espèces exotiques envahissantes.....	20
3.4	Faune	22
3.4.1	Les oiseaux.....	22
3.4.2	Les reptiles.....	23
3.4.3	Les amphibiens	23
3.4.4	Chiroptères et insectes saproxyliques.....	23
3.4.5	Autres groupes	24
3.4.6	Synthèse de fonctionnalités et d'enjeu du site par groupes faunistiques	24
4	IMPLICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS.....	28
5	ANNEXES.....	30
5.1	Liste floristique	30
5.2	Liste faunistique.....	33
5.3	Détermination de zone humide sur le critère floristique : relevés floristiques par habitat.....	34

1 CONTEXTE D'ÉTUDE

1.1 Objectifs de mission

Dans le cadre d'un projet d'extension de l'EHPAD de Segonzac (16), le groupe CDC Habitat a missionné le bureau d'études Rivière Environnement pour réaliser un pré-diagnostic écologique de site.

Le projet vise à étendre l'actuelle maison de retraite Raby-Barboteau sur les parcelles cadastrées E n°204 à 211. L'ensemble foncier représente une surface d'environ 4,9 ha.

Le pré-diagnostic réalisé se base sur les prescriptions de la norme « AFNOR X32-102 : État initial Biodiversité et génie écologique - Démarche de conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet » spécifiant qu'un « *diagnostic préalable peut être effectué en amont de l'état initial, sans pour autant être obligatoire. Il permet d'évaluer globalement les enjeux de biodiversité présents ou potentiels sur l'aire concernée par le projet et à proximité, et peut être utilisé pour cibler les groupes taxonomiques à inventorier lors de l'état initial* ». Ainsi, ce pré-diagnostic comprend :

- Un bilan de la bibliographie disponible sur l'aire d'étude et à proximité,
- Un bilan des zonages écologiques et des continuités écologiques majeures concernant l'aire d'étude et un rayon de 2 km autour du site,
- Un inventaire écologique du site réalisé par un écologue naturaliste en avril 2025 pour les besoins d'étude afin de définir le potentiel écologique du site.

Ce document ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie. Il constitue une aide à la décision et permet d'anticiper sur les orientations réglementaires d'un projet éventuel.

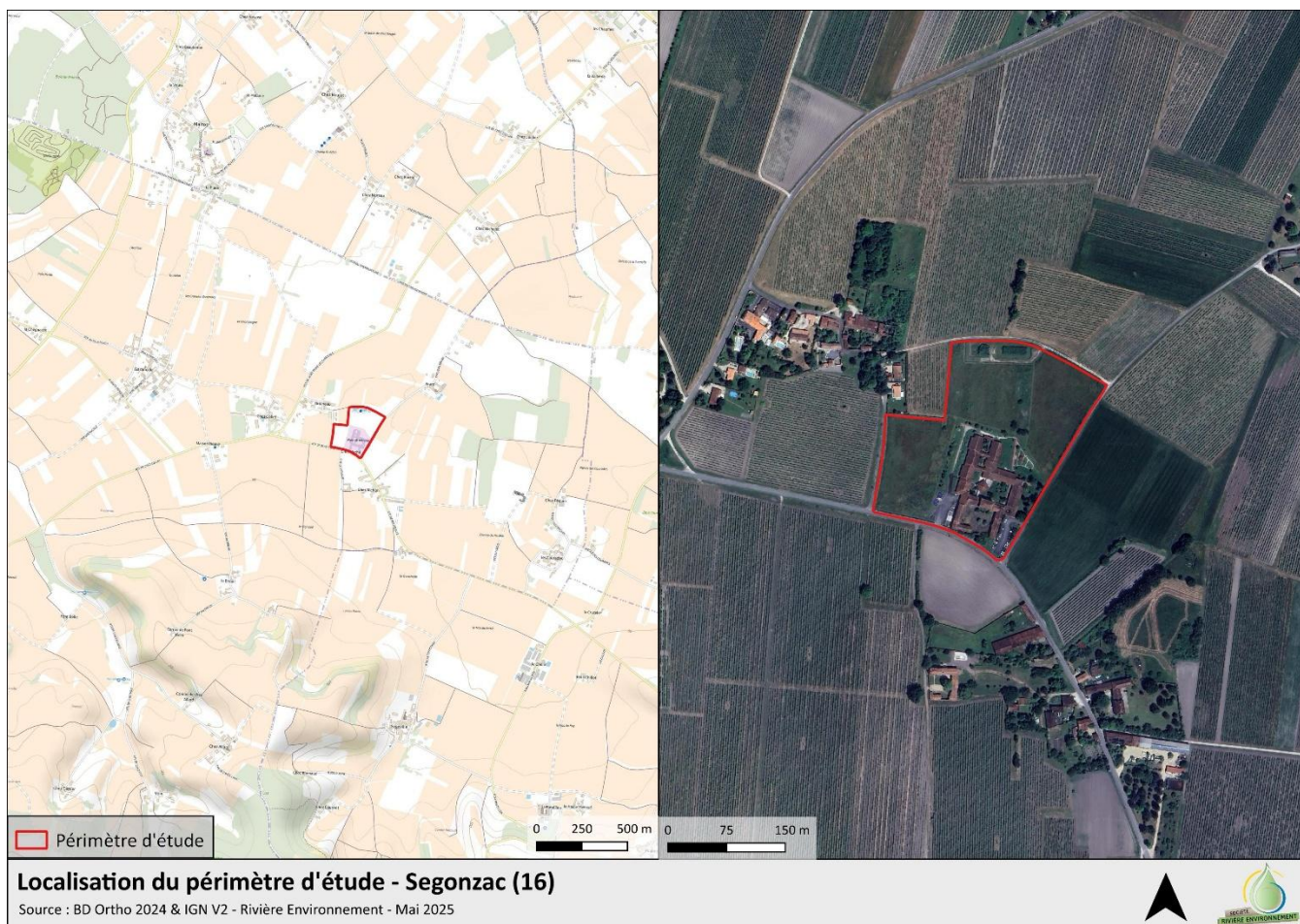


Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude

1.2 Protocoles d'étude mis en œuvre

Les investigations de terrain, en lien avec le besoin et la période d'inventaire, ont porté spécifiquement sur :

- Les habitats et la flore observables à la date de l'inventaire,
- Une délimitation plus exhaustive des zones humides présentes sur le site sur la base des critères végétation (dans la mesure des espèces observables en avril) et à l'aide de relevés pédologiques,
- La recherche d'arbres gîtes (habitats d'espèces protégées : chiroptères, oiseaux cavernicoles, Grand Capricorne),
- L'avifaune potentiellement nicheuse observable,
- Les autres groupes faunistiques qui ont pu être ponctuellement relevés.

L'inventaire de terrain a été mené le 10 avril 2025 (4,9 ha prospectés) pour le besoin d'étude. Il ne vise pas une évaluation écologique exhaustive. Il vise une première approche du site pour déceler des potentiels enjeux écologiques, réglementaires notamment (zone humide et espèces protégées). Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement.

Tableau 1 : Détails de l'inventaire écologique réalisé sur le terrain

Date d'inventaires	Groupes ciblés	Conditions météorologiques	Nombre de naturaliste
10/04/2025	Faune, Flore et Habitats	Ensoleillé, 17°C	1

Les techniques d'inventaires ont été adaptées *in situ* aux habitats pré-repérés sur fonds cartographiques (prairies de fauche). **L'objectif est d'établir la potentialité écologique globale du site.**

Pour chaque **habitat naturel**, un relevé des principales espèces présentes dans chaque strate (herbacée, arbustive et arborée) est effectué sur une zone représentative de l'habitat. À partir de ces relevés, une analyse floristique est réalisée en attribuant, pour chaque habitat, un code correspondant à la typologie EUNIS. Pour les habitats d'intérêt communautaire éventuels, un second code est défini (code EUR28), il correspond au code Natura 2000, attribué aux éventuels habitats d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats sur la base du référentiel typologique européen actuellement en vigueur. Un état de conservation est également évalué selon la typicité de la flore présente et les éventuelles altérations (espèces invasives, dynamique végétale...).

Les **prospections floristiques** sont notamment ciblées sur la recherche d'éventuelles espèces présentant un statut de protection et/ou de conservation à l'échelle nationale, régionale ou locale. Une attention particulière est également portée aux espèces exotiques envahissantes (EEE) avérées ou potentielles.

La présence de **zone humide** est évaluée ici exclusivement sur le critère de la végétation, selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Le critère pédologique est étudié par ailleurs.

La détermination des habitats, via l'étude de la flore, permet de statuer sur la présence ou non d'habitats humides (H.) ou potentiellement humides (p.) au titre de l'arrêté (annexe II table b). Pour ces derniers, une étude de recouvrement des espèces hygrophiles (annexe II table A de l'arrêté) doit être réalisée pour statuer. Le peuplement floristique doit comporter plus de 50 % en recouvrement d'espèces hygrophiles pour qu'une zone humide soit caractérisée. De ce fait, en présence d'espèces indicatrices de zone humide au sein d'un habitat, un relevé phytosociologique a été réalisé afin d'attribuer des pourcentages de recouvrement à chaque espèce et aux strates de végétation.

Pour les **oiseaux**, l'observation et l'identification se font à distance aux jumelles et à l'écoute des chants.

L'inventaire des **amphibiens** est réalisé par la recherche d'habitats aquatiques favorables sur le site d'étude (dépressions humides, fossés, mares...) et le cas échéant, par prospection spécifique de ces milieux (recherche de larves et/ou individus adultes).

L'inventaire des **insectes** (Lépidoptères et Odonates) se fait par observation directe opportuniste ou par la capture au filet à papillons avec relâché immédiat.

La recherche des **gîtes pour les Chiroptères** s'établit par un examen des arbres pour déterminer la présence de cavités favorables (fissures, loges, fentes, écorce décollée, blessures, etc.) souvent caractéristiques de vieux arbres ou d'arbres remarquables.

Les **autres principaux groupes faunistiques** (reptiles, mammifères) sont inventoriés de manière opportuniste par observation directe.

2 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

2.1 Zonages écologiques

Selon le portail [macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine](http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr), Segonzac est une commune majoritairement rurale située à l'ouest de la Charente dont le territoire se caractérise majoritairement par des terres agricoles (environ 84%). L'occupation du sol est complétée par 10% de territoires artificialisés et 6% de milieux naturels et semi-naturels. Les milieux naturels sont constitués de forêts de feuillus principalement (66%) et de prairies (33%).

Aucune zone humide n'est recensée sur la commune et environ 0,3 km de cours d'eau circule en son sein¹.

Les zonages écologiques présents au sein d'une zone tampon de 2 km autour du site d'étude (périmètre élargi) ont été recherchés afin de déterminer leur influence directe ou non avec l'aire d'étude. Seul un zonage ZNIEFF de type 1 est recensé avec 3 ZNIEFF distinctes (Figure 2) : les ZNIEFF de type I « Bois de Mainxe », « Font Belle » et « Coteau de Chez Laurent ».

Ces ZNIEFF sont dépourvues d'effet juridique, il s'agit d'un zonage informatif démontrant un enjeu environnemental certain. Elles ne concernent pas directement le site d'étude et sont très éloignées.

Tableau 2 : Zonages environnementaux recensés sur ou à proximité du site d'étude

Zonages recensés	Intitulés	Portée réglementaire pour le projet	Distance du site
ZNIEFF de type I	Bois de Mainxe (540003974)	Non Indique la présence d'un secteur présentant des milieux et des espèces à enjeu patrimonial à considérer	1916 mètres au nord-est
	Font Belle (540007645)		1388 mètres au sud-est
	Coteau de Chez Laurent (540003211)		1931 mètres au sud

¹ Source : <http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/>

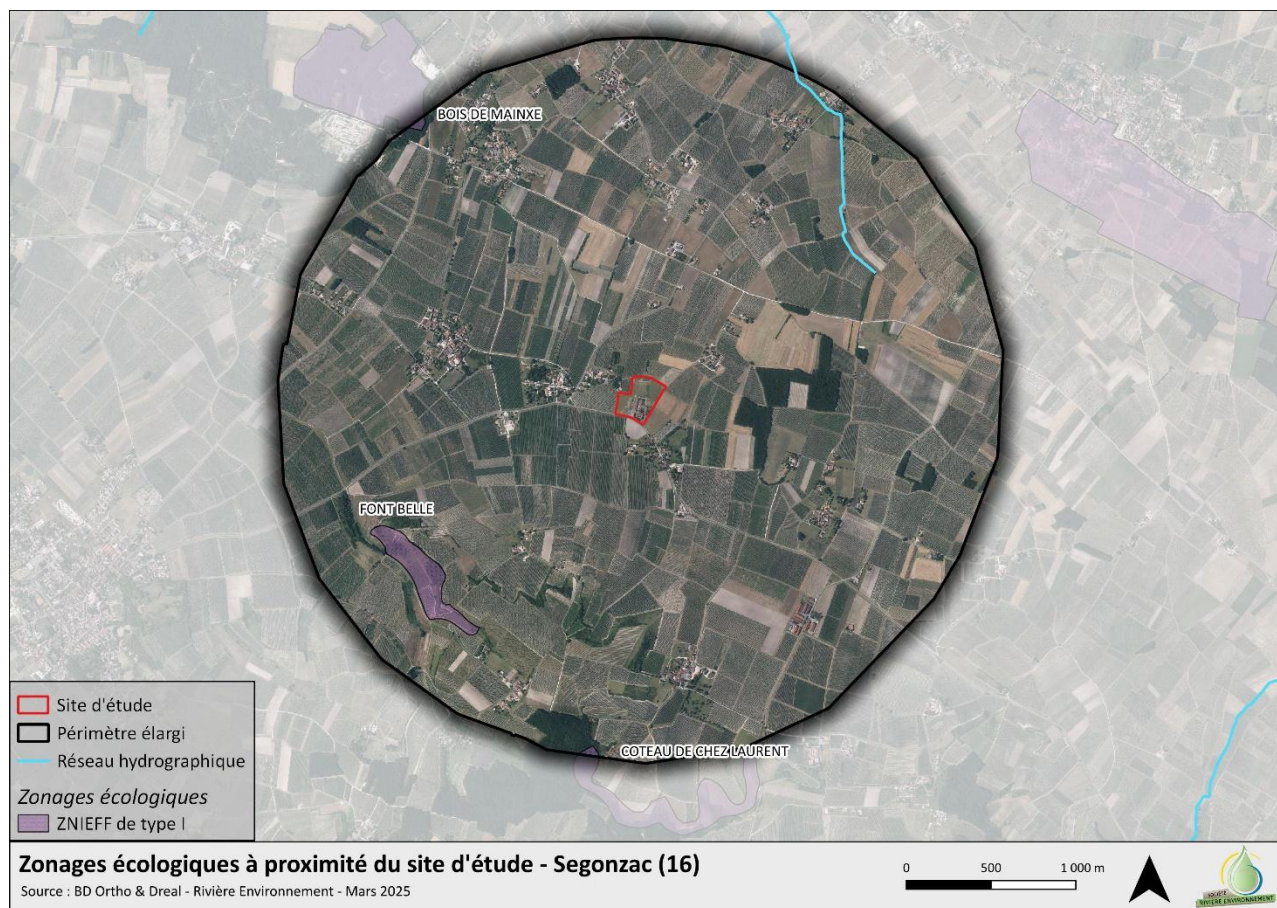


Figure 2 : Périmètres écologiques recensés dans un rayon de 2 km autour du site d'étude (périmètre élargi)

2.1 Espèces patrimoniales recensées

Les principales bases de données consultées ont été les suivantes :

- FAUNA (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine)
- OBVNA (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine).

Les demandes d'extraction de données naturalistes sur FAUNA et l'OBVNA ont été faites le 20 mars 2025 pour identifier la présence et le potentiel de présence d'espèces à enjeux, telles que les espèces patrimoniales (protégées et/ou rares) et exotiques envahissantes.

Les données bibliographiques permettent de recenser 6 espèces végétales, 27 espèces d'oiseaux, 6 espèces de lépidoptères, 3 espèces de mammifères, 1 espèce d'odonate, 1 espèce de reptile dans un rayon de 2 km autour du projet.

Tableau 3 : Synthèse bibliographique dans l'aire d'étude éloignée (2km)

Groupes ciblés	Date de consultation	Espèces patrimoniales et/ou protégées
Observatoire de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (OBVNA) <u>Aucune donnée ne figure au sein de la parcelle étudiée</u> Organisme gestionnaire : CBN Nouvelle-Aquitaine		
Flore vasculaire	03/04/2025	6 espèces végétales dont : ▪ 4 espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine (Astragale de Montpellier, Biscutelle de Guillon, Buplèvre en faux, Lotier dorycnie) ; ▪ 1 espèce classée « Quasi menacée » sur liste rouge régionale (Astragale de Montpellier).
FAUNA <u>Certaines données figurent au sein de la parcelle étudiée</u> Organisme gestionnaire : Observatoire FAUNA		
Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, Mammifères, Chiroptères, Insectes (Lépidoptères, Odonates)	03/04/2025	27 espèces d'Oiseaux dont : ▪ 19 protégées nationalement ; ▪ À l'échelle nationale, 3 espèces classées « Quasi menacées », 1 espèce classée « Vulnérable » et 1 espèce « En Danger Critique » (Grue cendrée) ; ▪ À l'échelle régionale, 4 espèces classées « Quasi menacées » (Cedricnème criard, Chardonneret élégant, Hirondelle rustique et Moineau domestique) 2 espèces de Reptiles protégée nationalement : Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles 3 espèces de mammifères dont une espèce protégée le Hérisson d'Europe. Parmi les Insectes : 6 espèces de Lépidoptères dont l'Azuré de l'Adragant, en « Danger Critique » dans l'ancienne région du Poitou-Charentes. 1 espèce d'Odonates protégée nationalement et inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat-faune-flore : Agrion de Mercure.

2.2 Continuités écologiques

Les continuités écologiques d'échelle régionale sont cartographiées dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine dont la carte zoomée sur le secteur d'étude est présentée ci-dessous.

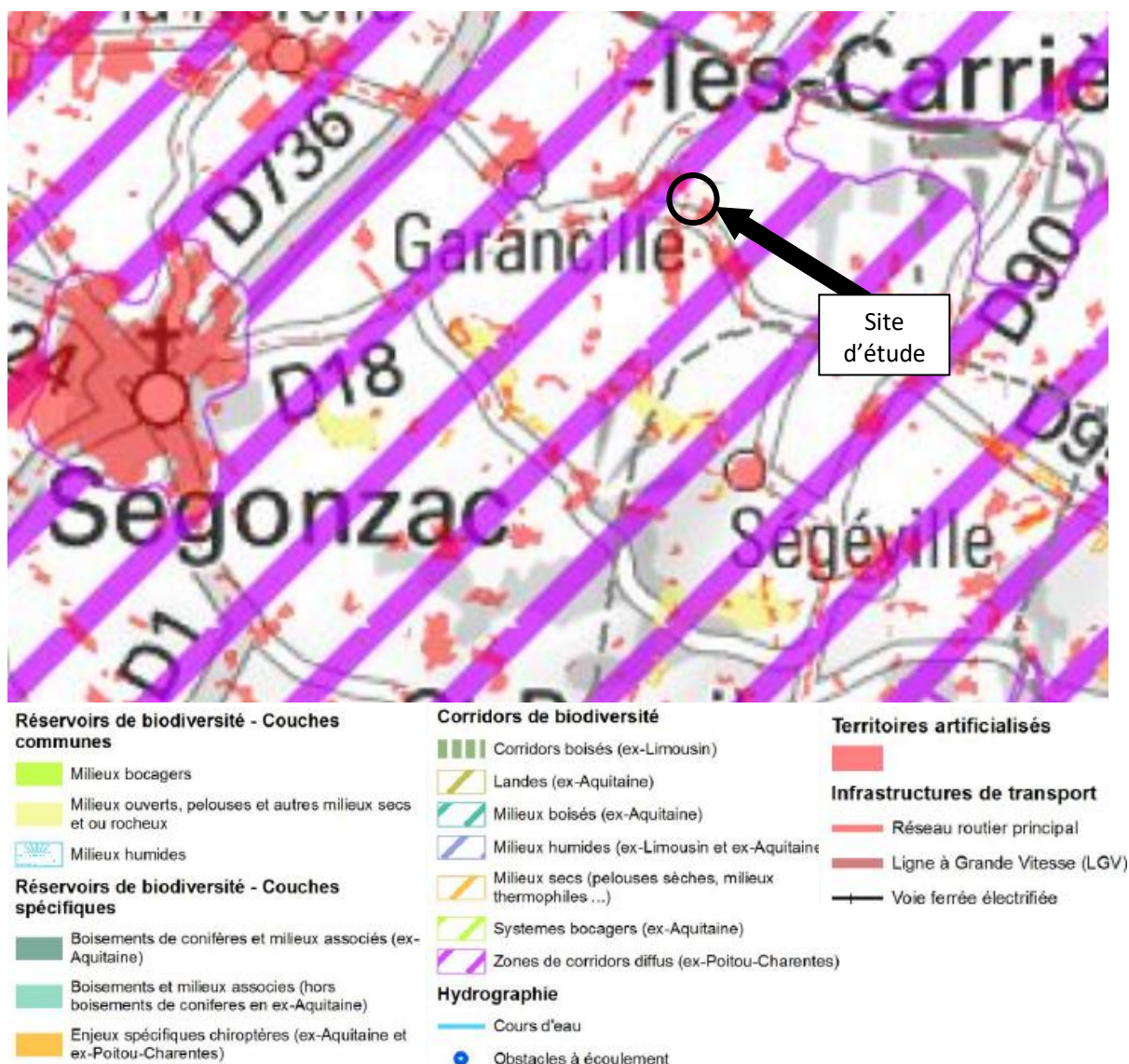


Figure 3 : Réservoirs et continuités écologiques régionales du secteur d'étude (SRADDET, 2019)

Les boisements sont absents à proximité du site et l'on note la présence, à l'est et à l'ouest du site, d'éléments urbains.

Au regard de la cartographie du SRADDET, le site d'étude s'intègre dans la vaste entité corridor dite des zones de corridors diffus, propres aux milieux agricoles de l'ex Poitou-Charentes. L'occupation des sols est plus ou moins fonctionnelle (mais perméable) aux espèces des bocages, des forêts, des landes et des milieux humides notamment. Ce type de corridor diffus assure une continuité entre plusieurs réservoirs de biodiversité proches. Il apparaît donc que le site s'intègre dans un corridor de biodiversité fonctionnel à l'échelle locale.

2.3 Pré-localisation des zones humides

Une analyse globale a été réalisée à partir de la cartographie nationale des surfaces susceptibles d'être humides selon les critères géomorphologiques et climatiques issue de la méthode développée par les laboratoires « Infosol » de l'INRAE d'Orléans et de l'UMR SAS de Rennes/Quimper.

Selon cette cartographie nationale, le secteur présente une probabilité nulle de présence de zone humide.

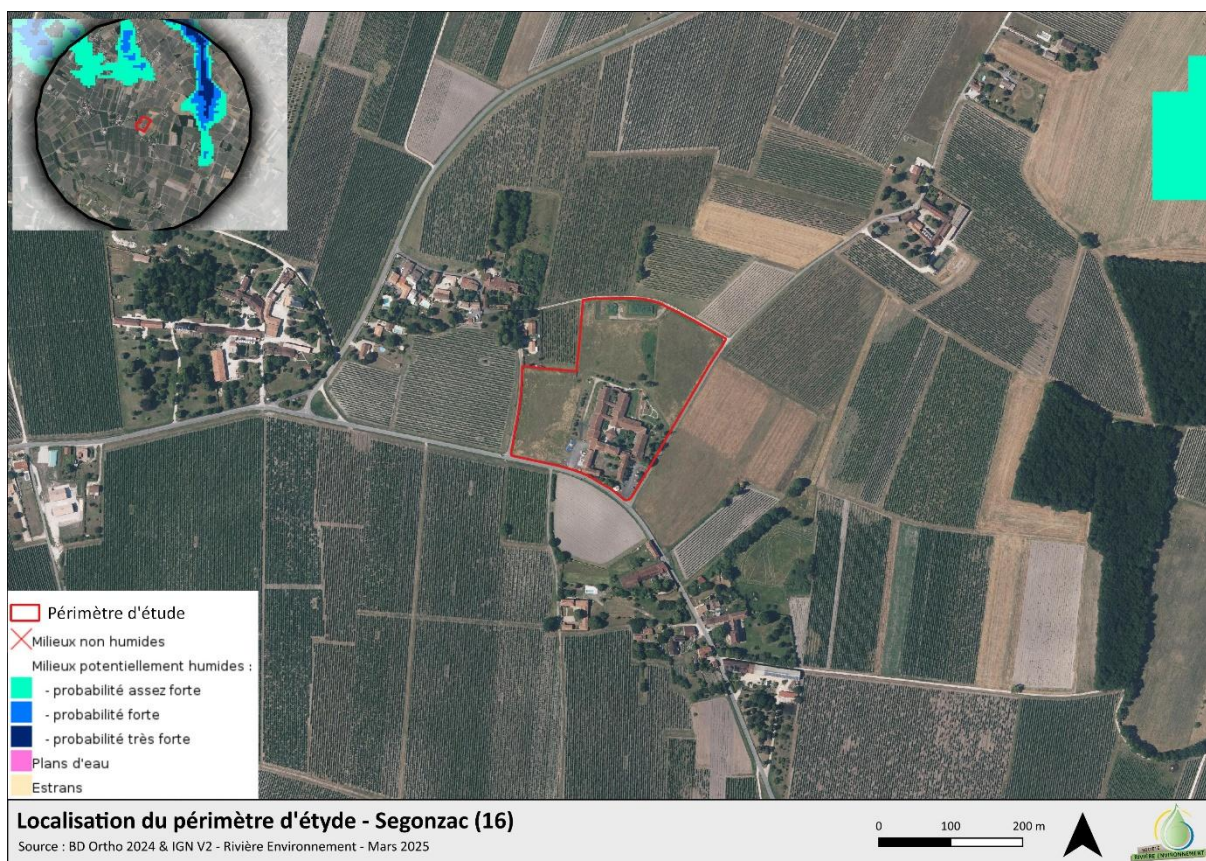


Figure 4 : Milieux potentiellement humides du site et de ses environs

La carte des milieux potentiellement humides ne met pas en évidence de probabilité de zone humide sur le site d'étude.

3 RÉSULTATS D'INVENTAIRES

Remarque : dans un pré-diagnostic, les « alertes » sur les éventuels enjeux règlementaires ne tiennent pas compte, à ce stade, de la définition du projet sur site et de ses emprises.

À partir du moment où un enjeu règlementaire est observé sur site (zone humide, espèce protégée et habitats de gîte et/ou de reproduction), il est fait mention qu'il peut déclencher une procédure spécifique pour le projet (déclaration loi sur l'eau ou autorisation environnementale).

3.1 Habitats

Le site présente un caractère très anthropique avec des bâtis et des habitats liés à la présence de cultures et de friches à espèces rudérales. Certains habitats sont caractérisés par une forte présence d'espèces exotiques envahissantes, ce qui témoigne notamment de la présence de sols remaniés.

L'inventaire de terrain a démontré la présence de communautés végétales semi-naturelles réparties en trois cortèges principaux :

- Les végétations prairiales,
- Les végétations anthropiques et rudérales,
- Les végétations humides.

Les habitats sont détaillés au sein du Tableau 4 et localisés en Figure 5. Les habitats classés humides (notés H) ou potentiellement humides (notés p.) selon l'arrêté du 24 juin 2008 **où étaient présentes des espèces indicatrices de zone humide** ont fait l'objet de relevés phytosociologiques. Ils sont signalés avec un astérisque* dans le tableau suivant et une fiche leur est dédiée en Annexe 5.3.

Au regard de l'inventaire réalisé en avril 2025, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est *a priori* présent au sein du site d'étude, mais un habitat humide (de faible surface) constitué du Roseau commun est présent.

Le niveau d'enjeu des habitats estimé est évalué parmi les classes suivantes : **Nul, Assez faible, Faible, Modéré, Fort, Majeur.**

Les indicateurs utilisés pour cette évaluation sont précisés en suivant :

- Patrimonialité : selon la Directive « Habitats »,
- Caractère humide de l'habitat,
- Rareté à l'échelle locale,
- État de conservation.

Tableau 4 : Milieux caractérisés sur le site d'étude (février 2024)

Habitats		Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	*Phragmitaie	C3.21	-	640,8	1,2	Petits habitats situés au nord du site comprenant des roseaux communs (<i>Phragmites australis</i>). Cette zone humide correspond à une zone de retenue d’eau pour les usagers de cette parcelle. Ces phragmitaies sont entourées par des pelouses entretenues régulièrement ainsi qu’une barrière limitant son accès.	Oui	Oui	Bon	Assez faible
	Haie d’Aubépine	F3.11	-	148,1	0,3	Haie ornementale en bordure de route, longeant la façade sud de la maison de retraite. Elle est composée presque exclusivement d’Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>).	p.	Non	Bon	Faible
	Roncier	F3.131	-	475	0,9	Deux ronciers composés en partie de Ronce commune (<i>Rubus spp.</i>), Ronce bleue (<i>Rubus caesius</i>) et quelques espèces de la prairie mésophile à l’abandon actuellement presque totalement fermée par la Ronce. Ces ronciers représentent une faible surface du site mais pourraient s’étendre avec le temps.	Non	Non	Bon	Faible

Habitats	Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	F3.11	-	1382,3	2,7	Habitat naturel longeant le chemin d'accès, il est composé presque entièrement de Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et de quelques Laïches glauques (<i>Carex flacca</i>) en périphérie.	-	Non (aucune espèce indicatrice ZH)	Bon	Faible
	F3.111	-	369,8	0,7	Fourré mixte composé de Ronce et de Prunellier commun (<i>Prunus spinosa</i>). Cet habitat est peu représentatif du site et n'est présent que le long du muret ouest.	p.	Non (aucune espèce indicatrice ZH)	Bon	Faible
	G1.C4	-	155,4	0,3	Bosquet de Marronnier (<i>Aesculus hippocastanum</i>) ornemental en bordure de route au sud du site. Ces marronniers constituent le seul habitat arboré du site.	p.	Non (aucune espèce indicatrice ZH)	Bon	Faible
	X25	-	5367,3	10,9	Jardin privé appartenant à l'Ehpad. Ces habitats sont principalement ornementaux et sont représentés ou bien par des espèces très herbacées communes caractéristiques de milieux régulièrement piétinés (Plantain lancéolé, Plantain corne-de-cerf, Pâquerette, Pissenlit) et des arbustes ornementaux communs (Aubépine, Buis commun).	Non	Non (aucune espèce indicatrice ZH)	Bon	Faible

Habitats		Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	Parc arboré	E7.1	-	1247,2	2,5	Petit habitat de parc arboré où dominant des pins maritimes et quelques cèdres et en strate herbacée l'habitat de pelouse entretenue présent ailleurs sur le site.	Non	Non	Bon	Faible
	*Prairie mésophile à l'abandon	E2.7	-	25683,8	52,3	Habitat majoritaire du site, la prairie mésophile comprend de très nombreuses espèces herbacées prairiales (Carotte sauvage, Pâquerette vivace, Dactyle aggloméré). Parmi ces espèces prairiales, on peut retrouver quelques espèces caractéristiques de milieux humides (Renoncule rampante, Pâquerette annuelle) et des espèces exotiques envahissantes (Véronique de Perse, Crépide sacrée). L'habitat n'est pas humide pour autant, faute de recouvrement de ces espèces humides.	p.	Non	Assez bon	Faible
	Prairie de fauche mésophile	E2.2	-	806,5	1,6	Prairie régulièrement fauchée située en bordure des routes et bâtis. Elle est composée d'espèces mésophiles comme le Pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>), le Pain-blanc (<i>Lepidium draba</i>) et le Pissenlit (<i>Taraxacum officinalis</i>). Elle comprend beaucoup plus d'espèces exotiques envahissantes comme la prairie mésophile à l'abandon, ce qui dégrade cet habitat.	p.	Non	Moyen (présence d'EVEE)	Faible

Habitats	Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	E2.6	-	2203	4,5	Habitat de pelouse régulièrement tondue que l'on peut observer autour des phragmitaies ainsi qu'à proximité du parking au sud-est du site. Ce sont des espèces similaires à l'habitat de Jardin privé car elles sont régulièrement soumises à la fauche et au piétinement. On retrouve notamment le Plantain corne-de-cerf (<i>Plantago coronopus</i>), la Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>) ou le Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>).	p.	Non	Bon	Faible
	J4.6 x E2.6	-	1064,9	4,5	Habitat avec des structures récréatives (balançoires, bancs, table de pique-nique) et une pelouse entretenue identique à l'habitat précédent.	p.	Non (aucune espèce indicatrice)	Bon	Faible
	J4.2	-	9635,6	19,6	Ensemble des habitats artificiels du site, comprenant les chemins, les routes et les bâtiments. Les bâtiments du site représentent actuellement l'ehpad souhaitant étendre son emprise.	-	-	-	Nul

*Habitat ayant fait l'objet d'une analyse de recouvrement de la végétation hygrophile (cf. Annexe 5.3)

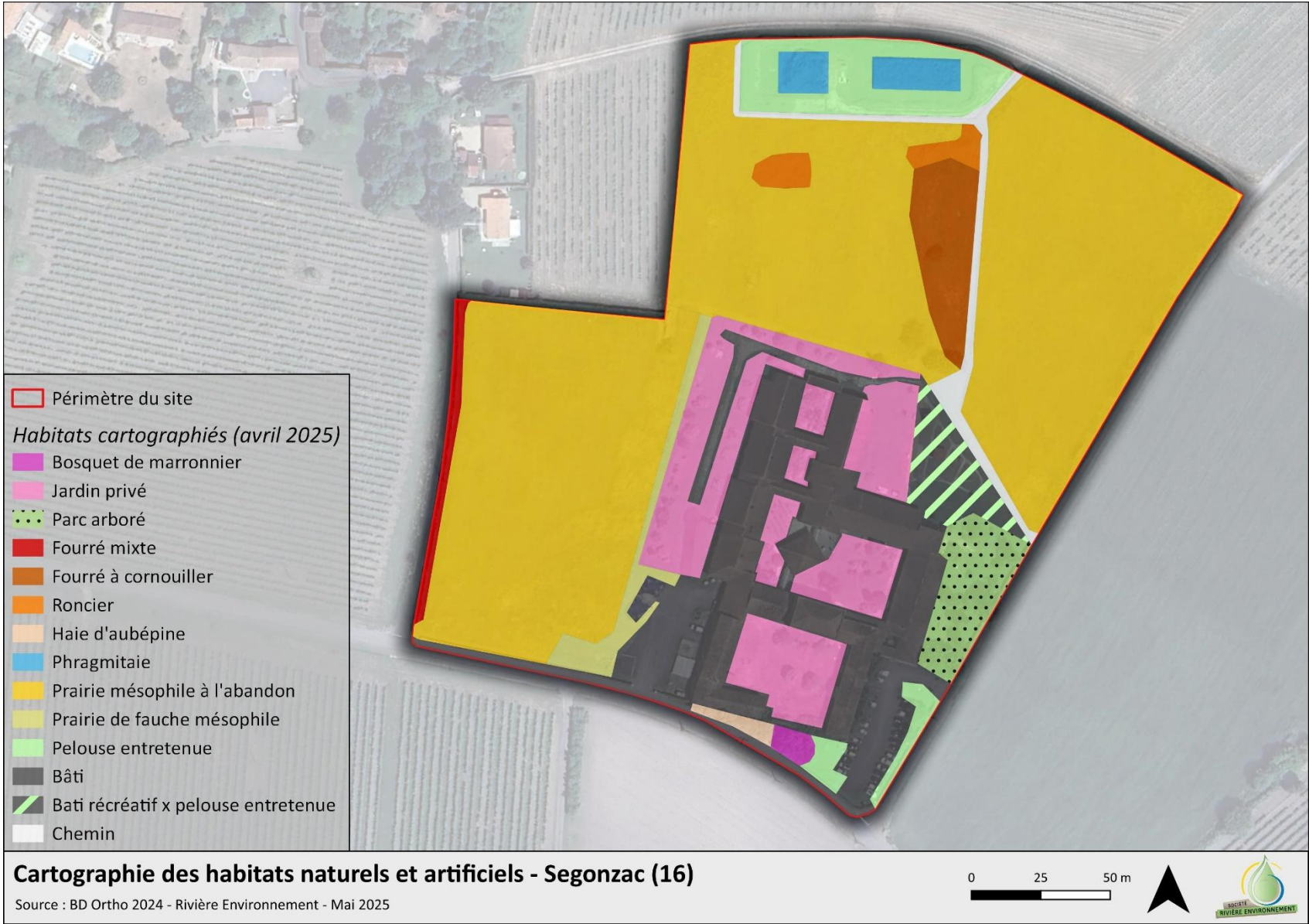


Figure 5 : Cartographie des habitats identifiés (avril 2025)

Les habitats du site sont principalement caractérisés par des milieux ouverts prairiaux, presque pas dégradés par les espèces exotiques et avec quelques espèces humides çà et là.

Comme précisé dans le tableau, l'habitat est dominé par la Prairie mésophile à l'abandon. Bien qu'elle légèrement humide comme l'indiquent les quelques espèces humides inventoriées, elle demeure mésophile et ces espèces ne pas représentatives de l'habitat.

Les enjeux concernant les habitats sont faibles en raison de l'absence d'espèce à enjeu et d'une grande surface occupée par les infrastructures artificielles. Les habitats à proximité des routes et chemins sont généralement colonisées par des espèces exotiques envahissantes.

La flore est très commune et typique des milieux prairiaux abandonnés. Un habitat humide est présent sur le site, la Phragmitaie (voir partie 3.2).

3.2 Zone humide

L'article L211-1 du code de l'environnement définit une zone humide comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». L'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0 codifiée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (police de l'eau et des milieux aquatiques). Selon l'arrêté, une zone est considérée comme humide si elle présente une végétation caractéristique de zone humide (liste d'habitats et d'espèces annexée à l'arrêté) ou bien un sol caractéristique de zone humide (liste des typologies de sol également annexée à l'arrêté).

Un habitat humide a été relevé sur le site : la Phragmitaie. C'est un habitat de 641 m² situé au nord du site et qui semble prendre place sur une zone de récupération ou de stockage d'eau. A noter que les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne sont pas considérés comme des zones humides (au sens réglementaire). Cet habitat est composé entièrement de Roseau commun (*Phragmites australis*) et semble en bon état à l'heure actuelle.



Figure 6 : Localisation de la zone humide sur le site d'étude

Les relevés de végétation permettent à ce stade d'établir la présence d'un habitat humide sur le site : la phragmitaie. S'agissant d'un ouvrage de gestion des EP (si cela est avéré), il devrait ne pas être considéré comme zone humide réglementaire.

Quoi qu'il en soit, sa superficie est inférieure au seuil de déclaration de la rubrique 3310 IOTA de l'article R214-1 du code de l'environnement (< 0,1 ha).

3.3 Flore

L'inventaire des espèces végétales a permis l'observation de 46 espèces végétales (liste floristique en Annexe 5.1).

3.3.1 Espèces patrimoniales

Les données extraites sur le portail de l'OBVNA dans un rayon de 2 km font état de la présence de 6 espèces. Cela nous semble faible, mais l'analyse bibliographique sera néanmoins menée sur cette base.

Parmi les espèces mentionnées, aucune n'est protégée. Quatre sont néanmoins déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine (Biscutelle de Guillon, Buplèvre en faux, Lotier dorycnie et Astragale de Montpellier). Le Buplèvre en faux est en outre déterminant ZNIEFF en Charente.

L'Astragale de Montpellier est également inscrite sur la liste rouge régionale de l'ancienne région Poitou-Charentes.

Leurs caractéristiques écologiques respectives sont présentées en suivant :

- L'Astragale de Montpellier : C'est une espèce xérophile à mésoxérophile. On la retrouve sur les pelouses calcicoles sèches à dominance d'hémicryptophytes. Elle fleurit d'avril à juin et n'a pas été vu sur le site car aucun habitat ne correspond à son écologie.
- La Biscutelle de Guillon est une espèce présente dans les habitats incultes et assez secs. Elle apprécie les prairies sablonneuses et fleurit d'avril à juin. Le site semble favorable à cette espèce mais elle n'a pas été contactée lors de l'inventaire. Sa présence sur le site et *a priori* peu probable.
- Le Buplèvre en faux apprécie les coteaux calcaires et autres pelouses sèches. Elle fleurit de juillet à octobre et bien que l'inventaire de ne soit pas fait durant sa période de floraison, il n'y a pas d'habitat sur le site susceptible d'abriter cette espèce.
- Le Lotier dorycnie apprécie les garrigues subméditerranéennes occidentales et autres pelouses xérophiles et fleurit de mai à juin. Bien que la période d'inventaire soit légèrement trop tôt pour sa floraison, aucun habitat ne correspond à cette espèce.

L'inventaire réalisé en avril 2025 n'a pas permis d'identifier d'espèce protégée ou patrimoniale. Le site ne présente de fait, en l'état, pas d'enjeu sur ce point.

Aucune espèce floristique protégée ou patrimoniale n'a été observée en avril 2025, une période relativement favorable pour l'observation de la flore. Parmi les espèces patrimoniales mentionnées par la bibliographie, seule une espèce est susceptible d'être présente : la Biscutelle de Guillon. Cependant, son absence sur le site durant sa période de floraison laisse suggérer qu'elle en est absente. Un statut ZNIEFF ne constitue en outre pas d'enjeu réglementaire.

Le site semble présenter en l'état peu d'enjeu au niveau floristique.

3.3.2 Espèces exotiques envahissantes

4 espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) ont été inventoriées. On les trouve dans les habitats de prairie mésohygrophile et de friche rudérale. Ces espèces sont à prendre en compte afin de ne pas les disséminer sur site et hors site.

Tableau 5 : Espèces végétales exotiques envahissantes inventoriées (en avril 2024)

Espèces végétales exotiques envahissantes	Statut ²	Populations locales
Crépide sacrée <i>Crepis sancta</i>	Impact modéré	Plusieurs stations
Véronique de Perse <i>Veronica persica</i>	Impact modéré	Plusieurs petites stations
Fusain du Japon <i>Eonymus japonicus</i>	Impact majeur	Quelques individus
Cerisier acide <i>Prunus cerasus</i>	Impact majeur	Une station



Figure 7 : Localisation des espèces végétales invasives recensées sur site

² Liste hiérarchisée des Plantes Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine dites « PEE » (2023) – CBN Sud-Atlantique

3.4 Faune

La présence d'une mosaïque d'habitats diversifiées regroupant milieux ouverts, semi-ouvert et boisés offre des potentialités d'accueil pour des cortèges d'espèces diversifiées.

Le niveau d'enjeu du site (patrimonial et fonctionnel) pour chaque groupe d'espèces sera estimé, à ce stade, parmi les classes suivantes : **Nul, Faible, Assez faible, Modéré, Fort, Majeur**. Il s'agit d'une évaluation volontairement à minima, c'est-à-dire que le niveau d'enjeu affiché pourrait être probablement similaire ou plus élevé sur la base d'expertises complémentaires.

Les indicateurs utilisés pour cette évaluation sont précisés en suivant :

- Patrimonialité du groupe ou de l'espèce (protection, rareté, PNA, ...),
- Statut de conservation du groupe ou de l'espèce,
- Fonctionnalité du site pour le groupe ou l'espèce (reproduction, foyer de biodiversité, corridor écologique et insertion du site dans la TVB locale...).

L'ensemble de la liste faunistique recensée sur le site d'étude est présenté à l'Annexe 5.2.

3.4.1 Les oiseaux

L'écoute et l'observation des oiseaux ont permis le recensement de 9 espèces dont **8 protégées** pouvant utiliser le site pour l'alimentation, le repos ou la reproduction. Elles sont majoritairement communes à très communes sur le territoire et se rapportent à **4 cortèges** :

- Un cortège lié aux **milieux boisés**, pouvant utiliser les arbres du site comme zone d'alimentation, de repos et/ou de nidification ;
- **Un cortège lié aux milieux semi-ouverts**, pouvant utiliser la strate arbustive du site comme zone de nidification, les fourrés, les ronciers, les haies arbustives constituées d'aubépine sont favorables à ce cortège d'espèces ;
- **Un cortège lié au milieux ouverts**, pouvant utiliser la strate herbacée pour nidifier, les prairies du site constituent des habitats de reproduction favorables ;
- Un cortège lié aux **milieux anthropiques ou rupestres**, ce sont des espèces nichant dans les anfractuosités des bâtiments (fissures, cavités, tuiles...) tel que le Moineaux domestique, les bâtis du site lui sont favorables.

L'inventaire a été réalisé en période favorable à l'observation des principaux oiseaux nicheurs, le pic de reproduction de la plupart des espèces se situant au printemps. De ce fait, les espèces observées durant la période de reproduction dont l'habitat de nidification est présent sur site sont considérées comme nicheuses dans le cadre de l'étude.

Parmi les espèces protégées recensées, **3 sont patrimoniales** et à enjeu de conservation de par leur statut de rareté à l'échelle nationale. Il s'agit du Chardonneret élégant, de la Linotte mélodieuse et de la Cisticole des joncs, classées « Vulnérable » à l'échelle nationale.

La **Linotte mélodieuse** et le **Chardonneret élégant** sont des passereaux granivores affectionnant des milieux semi-ouverts et la présence de différentes states de végétation pour la réalisation de leur cycle de vie. Les milieux en mosaïque du site d'étude présentant une strate herbacée pour l'alimentation, et des strates arbustives et arborées pour la nidification, leur sont favorables. L'ensemble des zones boisées et des milieux arbustifs du site (roncier, fourrés, haies, bosquets) constituent des zones de nidification pour ces espèces.

Bien que patrimoniales, ces espèces se sont adaptées aux parcs et jardins, à condition toutefois que les pelouses ne soient pas intensivement entretenues au printemps pour leur procurer une source d'alimentation suffisante.

La **Cisticole des joncs** est une espèce inféodée aux milieux ouverts pour la nidification (confection du nid au sein de la strate herbacée). Elle a été observée et entendue à plusieurs reprises au-dessus des milieux ouverts du site qui constituent des habitats de reproduction propices pour l'espèce, notamment les prairies, sous réserve de la fréquence de la fauche (l'espèce affectionne les hautes herbes). Les pelouses, au vu de leur gestion intensive, ne lui sont pas favorables.

En ce qui concerne les données bibliographiques, 15 espèces d'avifaune recensées par FAUNA à proximité sont potentielles sur le site d'étude et sont communes, les espèces de 4 cortèges peuvent utiliser le site d'étude au niveau des milieux ouverts, des milieux semi-ouverts, des arbres et des bâtis pour les espèces anthropophiles. L'une de ces espèces est patrimoniale et peut nicher au sein des fourrés et des zones boisées du site, il s'agit du **Verdier d'Europe**, passereau granivore possédant la même écologie que le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse.

3.4.2 Les reptiles

Une espèce a été observée, le **Lézard des murailles**. C'est une espèce très commune et ubiquiste (fréquente quasiment tous types de milieux naturels ou anthropiques). Elle est protégée, mais n'engendre pas à elle seule de procédure de dérogation espèces protégées étant donné qu'elle est présente quasiment partout. Une autre espèce est potentiellement présente car recensée par FAUNA à proximité, il s'agit de la **Couleuvre verte et jaune**, espèce également très commune dans la région. Les lisières boisées et les fourrés du site sont des zones favorables pour la reproduction et l'hivernage de ce groupe taxonomique.

3.4.3 Les amphibiens

Un habitat de reproduction potentiel pour les amphibiens est présent au sein du site d'étude, il s'agit de la phragmitaie s'étant développée au sein d'un bassin de rétention d'eau, cependant cette dernière étant entièrement clôturée, elle n'a pas pu être prospectée lors de la prospection. Aucune espèce n'a été recensée à proximité par FAUNA, cependant ce type de bassin de rétention peut être colonisé par quelques espèces communes protégées, telles que le Crapaud épineux, le Triton palmé ou encore la Rainette méridionale. Ces espèces peuvent également utiliser les zones boisées et les fourrés du site pour l'hivernage.

Ce milieu aquatique constitue également un habitat de reproduction potentiel pour les odonates, bien qu'aucune espèce n'ait été identifiée lors de l'inventaire, la période étant trop précoce pour leur observation, l'émergence des odonates commençant généralement en mai. Une espèce protégée a été recensée à proximité du site par FAUNA, l'Agrion de Mercure, cependant, cette espèce favorise les eaux courantes bien oxygénées pour sa reproduction, il n'est pas potentiel sur le site d'étude. Ce milieu anthropique peut uniquement accueillir des espèces communes.

3.4.4 Chiroptères et insectes saproxyliques

La présence d'arbres gîtes est révélatrice d'un enjeu réglementaire de conservation en tant qu'habitats de reproduction et de gîte pour des espèces forestières protégées (chiroptères, coléoptères saproxyliques, oiseaux cavernicoles). Ce sont des arbres souvent anciens et remarquables qui présentent des cavités, des fentes, des écorces décollées favorables à la nidification des oiseaux cavernicoles et aux chiroptères (reproduction et/ou hibernation) et/ou présentant des traces de présence du Grand Capricorne (trous

spécifiques). **D'après les prospections menées, aucun arbre ne présente les caractéristiques d'arbres gîtes, favorables à l'accueil de ces espèces.**

3.4.5 Autres groupes

En ce qui concerne les lépidoptères, 2 espèces très communes ont été observées au niveau des prairies et des pelouses du site, habitats ouverts favorables pour ce groupe taxonomique. Une espèce patrimoniale non protégée a été recensé à proximité pas FAUNA, l'Azuré de l'adragant, mais elle est inféodée aux coteaux calcaires. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est potentielle sur le site d'étude au vu des habitats en présence.

Aucun autre groupe taxonomique n'a pu être observé, des potentialités d'accueil pour le repos et la reproduction existent également pour les mammifères communs protégés comme le **Hérisson d'Europe** présent à proximité au niveau des fourrés et des haies.

L'enjeu faunistique global est considéré assez faible, les cortèges inventoriés sont communs et peu diversifiés. Le site est en activité avec une forte proportion de bâtiments, les habitats sont majoritairement ouverts avec de faibles surfaces de strates arborées et arbustives. Ces éléments déclassent le niveau d'enjeu du site pour la faune avec des potentialités d'accueil présentes surtout au niveau des zones denses du site (boisées et arbustives).

Les milieux arborés, arbustifs, les prairies et les bâtiments du site peuvent constituer des zones de reproduction pour l'avifaune commune protégée et notamment pour 3 espèces à enjeu identifiées sur site en période de reproduction : le Chardonneret élégant, la Linotte mélodique et la Cisticole des joncs. A cela s'ajoute le Verdier d'Europe, espèce potentielle recensée à proximité et pouvant également utiliser le site comme zone de repos/reproduction.

Les zones denses arbustives et boisées du site sont également favorables aux petits mammifères protégés, aux reptiles ubiquistes et à l'hivernage des amphibiens.

Un habitat potentiel de reproduction des amphibiens est présent sur le site d'étude, la phragmitaie au sein d'un bassin de rétention qui peut accueillir des espèces communes protégées (habitat non prospecté car inaccessible).

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est potentielle en ce qui concerne les insectes au vu des habitats en présence. Il en va de même pour les chiroptères en l'absence d'arbres gîtes (alimentation uniquement).

Des mesures d'évitement des habitats favorables et/ou de réduction d'impact (intervention hors période de reproduction, mise en place d'îlots paysagers favorables à ces espèces dans le cadre du projet...) doivent permettre d'éviter une éventuelle demande de dérogation à la protection de ces espèces en vue de réaliser le projet, dans quel cas des compléments d'inventaires sur ces enjeux n'apparaissent pas nécessaires.

3.4.6 Synthèse de fonctionnalités et d'enjeu du site par groupes faunistiques

Tableau 6 : Synthèse des enjeux faunistiques identifiés par groupe taxonomique (les espèces à enjeu de conservation sont indiquées en gras)

Groupe	Espèces protégées et/ou patrimoniale (observations sur site ou bibliographie)	Fonctionnalité du site pour ce groupe taxonomique	Habitats concernés	Niveau d'enjeu estimé du site pour le groupe	Implication réglementaire potentielle de projet
Avifaune protégée	Pinson des arbres Moineau domestique Rougegorge familier Bruant zizi Bergeronnette grise Chardonneret élégant Linotte mélodieuse Cisticole des joncs Verdier d'Europe	L'ensemble des strates végétatives du site constitue des habitats de reproduction potentiels pour l'avifaune protégée (espèces recensées communes). Présence avérée de 3 espèces à enjeu en période de reproduction et d'1 espèce potentielle : - sur les prairies pour la Cisticole des joncs - sur les milieux semi-ouvert et arborés pour le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et la Linotte mélodieuse.	Haie d'aubépine, Ronciers, Fourré à cornouiller, Fourré mixte, Bosquet de marronnier, jardins privés, Parc arboré, Bâties	Modéré	Demande de dérogation L411-1 et 2 code de l'environnement) si risque « suffisamment caractérisé » pour l'espèce
Reptiles	Lézard des murailles Couleuvre verte et jaune	Les habitats favorisent reproduction, alimentation et repos aux espèces communes protégées. Reproduction et hivernage potentiels en lisières des zones boisées et au niveau des fourrés.	Haie d'aubépine, Ronciers, Fourré à cornouiller, Fourré mixte, Bosquet de marronnier	Faible	<i>Le Lézard des murailles ne déclenche pas à lui seul de procédure réglementaire dans les faits</i>
Insectes	-	Site favorable aux papillons communs non protégés. Fonctionnalités pour la reproduction des odonates au niveau de la phragmitaie, mais aucune espèce protégée n'est suspectée. Aucune trace d'insectes xylophages patrimoniaux. La présence d'espèces protégées n'est pas suspectée.	-	Faible	-
Mammifères	Hérisson d'Europe	Le site peut constituer une zone de vie pour les petits et grands mammifères communs (reproduction, alimentation et repos) et participer aux corridors écologiques de la trame verte. Une espèce protégée commune suspectée, le Hérisson d'Europe.	Haie d'aubépine, Ronciers, Fourré à cornouiller, Fourré mixte, Bosquet de marronnier	Faible	Demande de dérogation (si risque suffisamment caractérisé pour l'espèce)
Chiroptères	-	Aucun arbre gîte n'a été identifié. Zone d'alimentation potentielle autour des arbres.	-	Faible	-

Groupe	Espèces protégées et/ou patrimoniale (observations sur site ou bibliographie)	Fonctionnalité du site pour ce groupe taxonomique	Habitats concernés	Niveau d'enjeu estimé du site pour le groupe	Implication réglementaire potentielle de projet
Amphibiens	-	Reproduction possible au sein de la phragmitaie pour des espèces communes protégées (zone non prospectée). Les zones boisées et arbustives peuvent être utilisés également des zones d'hivernage pour ces espèces.	Phragmitaie, Haie d'aubépine, Ronciers, Fourré à cornouiller, Fourré mixte, Bosquet de marronnier	Faible	Demande de dérogation si présence avérée d'amphibiens protégés et si « risque suffisamment caractérisé » pour l'espèce



Figure 8 : Habitats d'espèces sur le site d'étude

4 IMPLICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Le pré-diagnostic écologique d'un site s'inscrit le plus en amont possible d'une démarche de projet et constitue une aide à la décision et à l'orientation future du projet. Il apporte un premier niveau de connaissance des éléments de biodiversité présents, de leurs enjeux, ainsi que de leurs potentielles implications réglementaires à considérer, en lien avec la démarche dite ERC à mener où l'évitement prime.

Ce pré-diagnostic peut être exploité pour accompagner le formulaire de demande d'examen au cas par cas.

Le site d'étude s'intègre dans un environnement rural anthropisé et accueille une biodiversité ordinaire. Aucun habitat n'est concerné par un statut réglementaire et aucune zone humide d'une surface de 1000 m²² ou plus n'est présente (seuil de déclaration ; rappelons qu'un ouvrage de gestion des EP n'est pas une zone humide).

A ce stade, le principal enjeu du site résulte de la présence d'habitats de reproduction pour la faune commune protégée (avifaune, reptiles, mammifères et potentiellement amphibiens) et patrimoniale (avifaune) au niveau des zones boisées, arbustives et prairiales du site.

L'enjeu global reste évalué comme assez faible.

Tableau 7 : Récapitulatif des points de vigilance réglementaires

Enjeux réglementaires potentiels	Référence réglementaire procédurale	Précisions éventuelles à apporter	Action à mener pour éviter une procédure réglementaire
Espèces animales protégées (avifaune commune, reptiles, mammifères, potentiellement amphibiens), habitats de reproduction éventuels sur les zones boisées, arbustives et prairiales	Article L411-2 du code de l'environnement. 3 conditions cumulatives sont à démontrer impérativement pour obtenir une dérogation à la protection des espèces : ■ L'absence d'autre solution satisfaisante au projet, ■ Le projet ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations, L'intérêt public majeur du projet.	Inventaire nocturne pour les amphibiens au niveau de la phragmitaie	Préserver les arbres, les fourrés, la phragmitaie et les prairies hautes pouvant servir à la reproduction d'espèces protégées. Si impact partiel sur ces habitats, intervenir en automne et recréer de l'habitat favorable et/ou mettre en place d'une gestion différenciée des prairies (aménagement paysager à vocation écologique) : réduction d'impact, mesures nécessaires, mais non suffisante à elles seules pour éviter strictement une procédure réglementaire.
Zone humide sur le critère végétation (640,8 m ²)	Rubrique 3310 de la nomenclature IOTA de l'art. R214-1 du code de l'environnement	Aucune	Aucune, surface inférieure au seuil de déclaration de la rubrique 3310 IOTA (< 0,1 ha)



5 ANNEXES

5.1 Liste floristique

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Nouvelle-Aquitaine	Directive Habitats	ZNIEFF Charente	LRR Aq 2018	Liste rouge Poitou-Charentes	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Europe	EVEE Nvelle-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde							NA	VU		
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante					LC	LC	LC			
<i>Anthriscus cerefolium</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil commun							NA		-	
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie					LC	LC	LC			
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté					LC	LC	LC			
<i>Bellis annua</i> L., 1753	Pâquerette annuelle							LC			oui
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace					LC	LC	LC			
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune					LC	LC	LC	LC		
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun					LC	LC	LC	LC		
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laiche glauque					LC	LC	LC			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs					LC	LC	LC			
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin					LC	LC	LC			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style					LC	LC	LC	LC		
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide sacrée							NA		EVEE à impact modéré	
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire							LC			
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré					LC	LC	LC			
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage					LC	LC	LC	LC		
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér., 1789	Erodium bec-de-cigogne					RE		LC			

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Nouvelle-Aquitaine	Directive Habitats	ZNIEFF Charente	LRR Aq 2018	Liste rouge Poitou-Charentes	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Europe	EVEE Nvelle-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Euonymus japonicus</i> L.f., 1780	Fusain du Japon							NA		EVEE à impact majeur	
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet blanc					LC	LC	LC			
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine					LC	LC	LC			
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse					LC	LC	LC	DD		
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride					LC	LC	LC			
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre					LC	LC	LC			
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide					LC	LC	LC			
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave					LC		LC			
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie					LC	LC	LC	LC		
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu					LC	LC	LC			
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis très rameux					LC	LC	LC			
<i>Philadelphus pubescens</i> Loisel., 1820	Seringat pubescent										
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun					LC	LC	LC	LC		oui
<i>Plantago monosperma</i> Pourr., 1788	Plantain à une graine							LC			
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés					LC	LC	LC	LC		
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc					LC		LC	LC		oui
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe					LC	LC	LC			
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide							NA		EVEE à impact majeur	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante					LC	LC	LC	LC		oui
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse					LC	LC	LC			
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleue					LC	DD	LC	LC		oui
<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753	Peigne-de-Vénus					LC	LC	LC			

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Nouvelle-Aquitaine	Directive Habitats	ZNIEFF Charente	LRR Aq 2018	Liste rouge Poitou-Charentes	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Europe	EVEE Nvelle-Aq 2022	Flore Zone Humide
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque roseau					LC	LC	LC			
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit										
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant					LC	LC	LC	LC		
<i>Trigonella foenum-graecum</i> L., 1753	Fenugrec							NA		-	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque					LC	LC	LC	LC		
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse							NA		EVEE à impact modéré	

LC : Préoccupation mineure ; NA : Non Applicable ; EVEE : Espèce Végétale Exotique Envahissante

5.2 Liste faunistique

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitats	ZNIEFF Poitou-Charentes	Liste Rouge Poitou-Charentes	Lite Rouge Nationale	Liste Rouge Europe
Lepidoptera	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue							NT	LC	LC
Lepidoptera	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron							LC	LC	LC
Squamata	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Article 2	Annexe II			Annexe IV			LC	LC
Aves	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Article 3	Annexe III					NT	VU	LC
Aves	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Article 3	Annexe II					NT	VU	LC
Aves	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Article 3	Annexe III					LC	LC	LC
Aves	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Article 3						NT	LC	LC
Aves	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Article 3	Annexe II	Annexe II				LC	LC	LC
Aves	<i>Emberiza cirrus</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi	Article 3	Annexe II					LC	LC	LC
Aves	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde				Annexe II/2			LC	LC	LC
Aves	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Article 3	Annexe II					LC	LC	LC
Aves	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Article 3	Annexe II					NT	VU	LC

LC : Préoccupation mineure ; NT ; Quasi-menacé ; VU : vulnérable

5.3 Détermination de zone humide sur le critère floristique : relevés floristiques par habitat

En **bleu**, les espèces déterminantes de zones humides (espèces hygrophiles) selon l'arrêté du 24 juin 2008.

En **gras**, les espèces dominantes (recouvrement >20%).

Rappel : selon le critère floristique, pour être qualifié de zone humide un habitat doit posséder un recouvrement en espèces hygrophiles supérieur à 50%

*Proportions entre le nombre d'espèces dominantes caractéristiques de zones humides (ZH) et le nombre d'espèces dominantes totales (NZH).

Relevé n°1 : Phragmitaie	
Espèces	Recouvrement (%)
Strate herbacée (<2m)	Sol nu : 0
<i>Phragmites australis</i>	100
ZH/NZH*	1 0
Critère Flore	Oui



Relevé n°2 : Fourré mixte	
Espèces	Recouvrement (%)
<i>Strate arbustive (<2m)</i>	Sol nu : 15
<i>Rubus spp.</i>	40
<i>Prunus spinosa</i>	35
<i>Rubus caesius</i>	10
ZH/NZH*	0 2
Critère Flore	Non
	

Relevé n°3 : Prairie mésophile à l'abandon	
Espèces	Recouvrement (%)
<i>Strate arborée</i>	
<i>Quercus robur</i>	5
<i>Strate arbustive (>2m)</i>	
<i>Populus alba</i>	5
<i>Prunus serasus</i>	5
<i>Strate herbacée (<2m)</i>	Sol nu : 5
<i>Dactylis glomerata</i>	30
<i>Daucus carota</i>	30
<i>Veronica persica</i>	5
<i>Gallium album</i>	10
<i>Cirsium arvense</i>	9
<i>Taraxacum officinalis</i>	5
<i>Ranunculus repens</i>	3
<i>Bellis annua</i>	2
<i>Crepis sancta</i>	1
ZH/NZH*	0 2
Critère Flore	Non



Relevé n°4 : Pelouse entretenue	
Espèces	Recouvrement (%)
<i>Strate herbacée (<2m)</i>	Sol nu : 15
<i>Plantago lanceolata</i>	25
<i>Plantago monosperma</i>	20
<i>Ranunculus repens</i>	10
<i>Trifolium repens</i>	15
<i>Bellis annua</i>	10
<i>Galium album</i>	5
ZH/NZH*	0 2
Critère Flore	Non
	